

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE DIX SEPT

Date de convocation

03 Avril 2017

Date d'affichage

03 Avril 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'An Deux Mille Dix Sept, le Douze Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - Mme GAULIER Denise - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme PIAI Nadia - Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTS REPRESENTES :

M. GUYARD Laurent a donné pouvoir à M. BELVAL

Mme GODEFROY Laëticia a donné pouvoir à Mme CHASSEING

M. HENONIN Jean-Marc a donné pouvoir à M. THIBERGE

ABSENTS : M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme FAUVEL Sylvie - M. GRUAIST Jérôme

Mme GAULIER Denise a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2016
- Compte de Gestion 2016
- Affectation de résultat 2016
- Taux d'imposition 2017
- Subventions aux associations 2017
- Budget Primitif 2017
- Participation frais de scolarité des communes extérieures : année 2016/2017
- Accueil de Loisirs : demande de subvention à la CAF
- Centre de Loisirs : recrutement saisonnier
- Association Ferromodélistes Mouy-Bury : mise à disposition d'une salle
- Agenda d'Accessibilité Programmée
- Réaménagement des aires de jeux des écoles Gilbert Lesieur, Moineaux avec remise aux normes et création d'une aire de jeux pour le Centre de Loisirs : demande de subvention à la Réserve Parlementaire
- Affaires diverses

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Maire :

Signature et cachet

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Régime indemnitaire personnel communal : modification de la délibération n°2006/54 du 14/09/2006
- Indemnité Maire et adjoints : modification de l'indice terminal du barème des indemnités

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. GOULARD Cyril donne lecture du Compte Administratif 2016 au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire sort de la salle, il ne participe pas au vote.

Monsieur SENMARTIN Gérard demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	2 260 644.47 €
Recettes réalisées	3 446 552.37 €
Excédent	1 185 907.90 €
Section d'investissement	
Dépenses réalisées	276 778.23 €
Recettes réalisées	375 975.26 €
Excédent	99 197.03 €
Excédent global de clôture	1 285 104.93 €

Monsieur le Maire revient dans la salle.

COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Communal et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

AFFECTATION DE RESULTAT 2016

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement 2016 est de 1 185 907.90 €.

Excédent investissement 2016	+ 99 197.03 €
Restes à réaliser dépenses investissement	- 644 740.00 €
Restes à réaliser recettes investissement	+ 0 €
Total à affecter en section d'investissement	- 640 364.06 €

Excédent reporté en section de fonctionnement : 1 185 907.03 € - 640 364.06 € = 545 542.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les sommes suivantes au Budget Primitif 2017 :

- Recettes d'investissement (article 1068) : 545 542.97 €
- Recettes de fonctionnement (article 002) : 640 364.06 €

TAUX D'IMPOSITION 2017

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix et 1 abstention (Mme VANDROMME), décide de voter les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation.....	16.12 %
- Foncier bâti.....	35.79 %
- Foncier non bâti.....	81.48 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 3 abstentions (M. BELVAL - M. GALY - M. MOUREY), vote l'attribution des subventions pour l'année 2017 aux associations (article 6574) comme suit :

ALB	750
Anciens Combattants de Bury	200
Association Musicale de Bury	550
Association Sportive Collège de MOUY	130
ASBV (vétérans football)	1200
Association Team Terrier Blanc	100
Association Video Travelling	200
ATAC Mouy	300
CCAS Cires les Mello	150
Club de l'Age d'Or	1600
Comité des Fêtes	10000
Croix Rouge Française	650
Coopérative Ecole Moineau (exceptionnel)	185
Cyclo Club Burysien	500
Foyer Socio éducatif Collège Mouy	462
Jeu d'Arc	900
Judokas de Bury	1200
Jardins Familiaux	500
Olympique club de Bury	2200
Patrimoine Culturel et Historique	1489
Les Ptits Burisiens	300
Recherche emploi Bury	10000
Rév'heilles	50
Sauvegarde Vieilles Pierres	130
Sauvegarde Vestiges Dury St Claude	400
Souvenir Français	25
Secours Catholique	300
Tennis de Table Angy-Bury	1200
UNC-AFN	160
Union Sportive de Balagny	250
US Mouy Tennis	1000
MOAT (contrat assurance prévoyance)	5800
Divers	7119

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 186 993 €
Section d'investissement : 1 547 568 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2017 tel que présenté.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE - Année 2016/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures pour l'année scolaire 2016/2017. La participation de l'année dernière était de 880 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer cette participation pour l'année scolaire 2016/2017 à 880 € par enfant scolarisé.

ACCUEIL DE LOISIRS : demande de subvention à la CAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Accueil de Loisirs a besoin cette année de matériel (enceinte portative amplifiée, panneaux de basket, accès logiciel Domino, porte-manteaux à roulettes, patères et cintres). Cet équipement a été prévu au Budget Primitif 2017 et peut être subventionné par la CAF de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention de la CAF de l'Oise aussi élevée que possible pour l'achat de cet équipement,
- prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

CENTRE DE LOISIRS : recrutement saisonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Centre de Loisirs de l'été 2017 justifie que l'on recrute du personnel, en qualité d'adjoints d'animation, pour renforcer l'équipe d'animation. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement de ce personnel afin d'augmenter l'effectif de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs de cet été.

ASSOCIATION FERROMODELISTES MOUY-BURY : mise à disposition d'une salle

Monsieur le Maire informe que l'Association Ferromodélistes Mouy-Bury sollicite le prêt d'une salle pour la construction de ses maquettes. L'ancienne salle paroissiale est libre le mardi.

Pour le prêt de cette salle, une convention d'utilisation à titre gratuit doit être signée avec cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec l'Association Ferromodélistes Mouy-Bury pour le prêt à titre gratuit le mardi de l'ancienne salle paroissiale.

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP (établissements recevant du public) et des IOP (installations ouvertes au public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

La Commune vient d'élaborer son Ad'AP sur 6 ans pour ses ERP et IOP, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetés. Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. Il sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 05/11/2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP),

Vu le décret n° 2014-1326 du 05/11/2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 08/12/2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 15/12/2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la Construction et de l'Habitation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et les IOP de la Commune,
- Autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet de l'Oise.

REAMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX DES ECOLES GILBERT LESIEUR, MOINEAUX AVEC REMISE AUX NORMES ET CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS : demande de subvention à la Réserve Parlementaire

Monsieur le Maire expose que les aires de jeux installées dans les écoles Gilbert Lesieur, Saint Epin et Moineau sont vétustes et ne répondent plus aux normes PMR et de sécurité. Il devient nécessaire de les réaménager.

D'autre part, une aire de jeux derrière la cantine pourrait être installée et permettrait aux enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires de s'amuser.

Le coût total estimatif de ces travaux est de 69 438.84 € HT (soit 83 326.61 € TTC).

La Commune peut être subventionnée au titre de la Réserve Parlementaire et afin de concrétiser ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 69 438.84 € HT (soit 83 326.61 € TTC),
- Sollicite une subvention au titre de la Réserve Parlementaire aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL COMMUNAL : modification de la délibération n°2006/54 du 14/09/2006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le régime indemnitaire du personnel communal avait été revu dans sa totalité par délibération n° 2006/54 en date du 14/09/2006.

Il s'avère que dans cette délibération, il manque la précision suivante au montant de référence annuel de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures : « valeur indicative au 01/07/2006 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter au montant de référence annuel de cette indemnité la précision suivante : « valeur indicative au 01/07/2006 ».

INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS : modification de l'indice terminal du barème des indemnités

Monsieur le Maire informe que suite au protocole d'accord relatif au parcours professionnel des agents des fonctions publiques (décret du 01/07/2016) appelé également Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), le décret n° 2017-85 du 16/01/2017 a fixé la nouvelle correspondance entre les indices bruts et majorés. Il apparaît donc que l'indice terminal du barème est désormais : indice brut 1022 - indice majoré 826 (auparavant indice brut 1015).

Or, les indemnités des élus sont fixées en référence à cet indice et doivent par conséquent être revalorisées.

Compte tenu de ces modifications réglementaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les indemnités de fonctions selon les modalités suivantes :

- Au Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- A chacun des adjoints : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

AFFAIRES DIVERSES :

Dates des prochaines élections :

- Présidentielles : 23 Avril 2017 et 07 Mai 2017
- Législatives : 11 et 18 Juin 2017

Cérémonies commémoratives :

- Souvenir de la Déportation : Dimanche 30 Avril 2017 - 11 h 15
- Cérémonie du 8 Mai : Lundi 08 Mai 2017 - 10 h 45

Pouvoirs réunions de Conseil Municipal :

Le Maire rappelle que l' élu qui souhaite donner un pouvoir à un autre élu doit se concerter au préalable avec son collègue qui le représentera à la réunion : un conseiller municipal ne peut bénéficier que d'un seul pouvoir ; si deux pouvoirs pour le même élu arrivent en Conseil Municipal, seul le premier sera pris en compte.

Fermeture de la Poste : A compter du 02 mai prochain, la Poste sera fermée le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi.

Giratoire CD 12/rue Herminie : les travaux seront terminés pour le 21 Avril 2017.

En ce qui concerne le rond-point CD12/ZAE : les travaux sont annoncés pour 2018

M. THEROUDE :

Travaux Sono église : Monsieur le Curé remercie la Municipalité et les Services Techniques

Une matérialisation a été réalisée au carrefour de la rue Herminie et de la rue Pillon Crouzet.

Salle d'Activités : les derniers travaux pour la réparation des fuites d'eau sont enfin terminés.

Cimetières : des fontaines vont être installées dans les 3 cimetières et le mur du cimetière de Bury Centre rue Mme Duvivier sera refait.

Assainissement : la première réunion de chantier est prévue le 28 Avril prochain, les travaux dureront 4 ans.

Mme CHASSEING :

Depuis le début de l'année, nous avons mené avec succès nos trois actions envers les aînés de la Commune.

Après l'initiation à l'informatique en février, l'utilisation d'un défibrillateur en mars, nous avons eu, le 6 Avril, la présentation des méandres du Thérain par Hugues Liégeois du SIVT (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain) au lieu-dit Les Capelottes . La satisfaction a été générale, tous remercient les intervenants et nos initiatives.

Notre bibliothécaire a organisé le Printemps des Poètes sur le thème du Carnaval : les lauréats (Ecole Maternelle Moineaux, Iseult ROGER et Catherine THIBERGE) ont reçu un bon d'achat de 20 € dans une librairie.

Un espace détente pour adultes va être créé à la Bibliothèque. Ce projet, à l'initiative d'une étudiante, a retenu notre attention et a été validé.

Le 17 Mai prochain, à 20 h 00, aura lieu à la Salle d'Activités, une rencontre-débat sur la Guerre 14-18 avec Thierry BOURCY, auteur de polar historique en résidence dans l'Oise : entrée libre

Le 18 Mars dernier était une journée citoyenne : en matinée, nous avons nettoyé la nature. Elus, enfants, adultes et chasseurs ont « récolté » 2 bennes de camion dans notre village. Merci à tous.

L'après midi, Monsieur le Maire avait invité les jeunes majeurs burysiens à la première Cérémonie de Citoyenneté organisée à Bury. Lors de cette conviviale cérémonie, 14 jeunes burysiens ont reçu leur première carte d'électeur et le livret du citoyen en présence de leur famille et des élus.

Les pass-permis continuent à attirer les jeunes de notre commune auxquels nous proposons diverses missions à la satisfaction de tous.

Mme DUCLOS :

Les inscriptions scolaires sont en cours mais étant donné une baisse des effectifs pour la rentrée de septembre 2017, toutes les dérogations sur les communes extérieures seront refusées.

Les kermesses auront lieu fin juin et les projets de sorties de fin d'année sont en cours.

M. SENMARTIN :

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain : un chantier assez important est en cours derrière LIDL.

En ce qui concerne l'année 2018, des petits travaux seront faits sur les rus et les fossés.

Monsieur le Maire précise que le SIVT fait un travail formidable. Malheureusement, la station d'épuration déverse des boues nauséabondes dans la rivière depuis quelques semaines. Les autorités ont été averties.

M. GRAMMOND :

Le 25 Mars dernier, une soirée théâtre a eu lieu dans la Salle d'Activités avec la troupe de comédiens de Villers sous Saint Leu. Une partie de la recette sera donnée à la troupe pour acheter du matériel et le solde remis au prochain Téléthon.

D'autre part, il demande s'il serait possible d'avoir un accès par LIDL pour la pêche.

Le Maire répond que le terrain est privé et que cela sera difficile.

Mme VANDROMME a remis un livret de naissance.

Mm PIAI demande quand les trous de la rue Herminie seront bouchés. M. THEROUDE répond que cela sera fait prochainement.

Elle demande s'il serait possible d'installer un éclairage au dessus du passage piéton au carrefour de Bricomarché car c'est très dangereux.

Le Maire répond que le Département l'a prévu et qu'il sera réalisé à la suite des travaux.

M. GOULARD :

Les inscriptions scolaires sur le SIRS sont en cours et les effectifs seraient en hausse.

La Kermesse de l'Ecole de Saint Epin est prévue le Samedi 10 Juin 2017.

Mme LACAU a assisté au Conseil d'Ecole de Bury Centre en remplacement de Mme DUCLOS car le même jour, avait lieu également un autre Conseil d'Ecole .

M. GALY signale que des enfants empruntent les routes avec des over-boards. Il demande quelle est la réglementation sur les trottoirs ou sur les routes.

Mme BLOT-DEGHAYE demande si la Mairie est au courant de la nouvelle réglementation sur la délivrance des cartes nationales d'identité.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et qu'elle est sur le site internet de la Commune.

Mme CHASSEING précise qu'une nouvelle information sera mise sur le prochain Vivre à Bury.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 20.